



## Arrêté N°2023-007

### ARRETE TEMPORAIRE DE FERMETURE Terrain honneur Stade Louis ROCHE

Le Président du Syndicat Culture Sport Loisirs Maintenon-Pierres,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** les conditions climatiques nécessitant la fermeture du terrain d'Honneur du Stade Louis ROCHE du 18 et 19 novembre 2023

#### ARRÊTE

**Article 1er :** Le terrain de football dit « d'honneur » du stade Louis ROCHE, situé rue Maréchal Maunoury à MAINTENON, sera fermé au public du 18 et 19 novembre 2023 inclus. Les rencontres devront se dérouler sur le terrain synthétique durant cette période.

**Article 2 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé ampliation sera adressée à :

- Monsieur le commandant de la gendarmerie de Maintenon.
- Madame la responsable de la police Municipale de Maintenon.
- La ligue et le District de football d'Eure et loir.

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, et publié.

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de son affichage le 14 novembre 2023

Fait à Pierres, le 14 novembre 2023.

Le Président du SCCL,  
Jean-Luc Brémard.

